



## La Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

La Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est l'héritière de la Médaille d'Honneur de l'Education Physique, créée le 4 mai 1929 par le Président de la République, Gaston DOUMERGUE. C'est Henri SCHUMACHER qui, en 1951, crée et prend la présidence de l'Association Nationale des Médailleurs de l'Education Physique et des Sports, ANMESP, qui sera successivement la FNMJS, la FFMJS et 63 ans après, devient la FFMJSEA, Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. Une Fédération représentative de 101 comités départementaux et 22 comités régionaux qui œuvrent bénévolement en faveur du sport et de la jeunesse : 18 000 licenciés qui se mettent bénévolement au service des instances publiques, sportives, de jeunesse et d'engagement associatif pour toutes les actions dirigées vers la jeunesse et les sports. Une force de réflexion écoutée et reconnue par les instances publiques et le mouvement de la jeunesse et des sports, grâce à l'expérience et à la compétence de ses membres issus du milieu associatif. L'aide sociale au profit de ses licenciés en difficulté. Le garant des valeurs que représentent les distinctions ministérielles de la jeunesse et des sports.

Une audience : Le Président de la FFMJSEA est membre de droit du comité national d'attribution de la médaille ministérielle. La FFMJSEA travaille en partenariat avec les cabinets ministériels en charge de la jeunesse et des sports. Les présidents des comités de la Fédération siègent aux commissions régionales et départementales d'attribution de la médaille ministérielle. La FFMJSEA travaille en partenariat avec les DRCS et les DDCS, et avec les CROS et les CDOS. La FFMJSEA est membre associé du CNOSF. La FFMJSEA est une fédération agréée par le CNDS.

Ses orientations : Outre ses objectifs de représentation, de rassemblement et de réussite, la FFMJSEA intervient auprès des pouvoirs publics et des organismes sportifs, de jeunesse et d'éducation populaire pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la jeunesse. Soutient toute action pour la valorisation du bénévolat menée dans le mouvement associatif de la jeunesse et des sports. Encourage l'accès du sport au plus grand nombre. Participe à la promotion des qualités physiques et morales constituant le fondement des activités sportives.

Ses actions : La FFMJSEA mène des actions : en partenariat avec les DRCS et les DDCS, avec les CROS et les CDOS ; en collaboration avec les Fédérations Handisport et Sport Adapté ; en faveur des jeunes sportifs en difficulté ; en faveur des jeunes en milieu rural, avec la Fédération Nationale du Sport en milieu rural ; dans les quartiers sensibles et pour lutter contre les incivilités et la violence dans le sport ; pour sensibiliser à la fonction éducative et sociale du sport ; pour encourager le sport au féminin, la mise en place et le suivi d'actions d'insertion par le sport. Ses réalisations : en 2006, la Fédération obtient du Préfet de Police de Paris l'agrément de groupement sportif ; puis du Ministère, l'agrément national de Jeunesse et d'Éducation Populaire. Elle organise, via ses comités, le prix de la sportivité. En 2010, elle crée, sous l'impulsion du Président Michel CHAIGNE, le Challenge Fédéral du Jeune Bénévole, puis en 2011 le Challenge Fédéral de la Citoyenneté. Fin 2013, le Président Gérard DUROZOY obtient de la Ministre Valérie FOURNEYRON le relogement de la Fédération au siège du Ministère, à Paris. Le 21 Juin 2014, la FFMJSEA organise avec son Comité de Paris, le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, ce qui est pour les médaillés, une première, soutenue par le Ministère et le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports. La FFMJSEA travaille au regroupement d'associations européennes de médaillés sportifs et de jeunesse. Les distinctions honorifiques ministérielles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ont été instituées, afin de récompenser et de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, bénévolement, consacrent une grande partie de leur temps au service des autres, au service de l'intérêt général.

La Lettre de Félicitations : La Lettre de Félicitations de la Jeunesse et des Sports a été créée pour honorer des personnes bénévoles qui ne disposent pas du temps d'activité leur permettant de prétendre à la Médaille. Elle constitue un témoignage de reconnaissance dans l'attente éventuelle de l'attribution de la Médaille de Bronze.

La Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif comporte 3 grades: le Bronze, l'Argent et l'Or. Elle est destinée à honorer les personnes bénévoles qui se sont distinguées au service des activités sportives, de Jeunesse et d'Éducation Populaire.